



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 3 JUILLET 2023
À 19H36 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau,
Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL
 - 3.2 VENTE D'UN IMMEUBLE À 9365-6338 QUÉBEC INC.
 - 3.3 ACHAT D'UN IMMEUBLE – LOT 3 487 825 DU CADASTRE DU QUÉBEC
 - 3.4 EXPROPRIATION D'UNE PARTIE DU LOT 4 060 338 DU CADASTRE DU QUÉBEC
 - 3.5 RENOUELEMENT D'UN AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2023-499
 - 3.6 RENOUELEMENT D'UN AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2023-501
 - 3.7 ANNULATION D'UN AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2023-500
4. URBANISME
 - 4.1 AFFICHAGE DES TERRAINS À VENDRE DANS LE PARC INDUSTRIEL
5. TRAVAUX PUBLICS
 - 5.1 OCTROI DU CONTRAT DANS LE DÉVELOPPEMENT FRASER À R.J. DUTIL & FRÈRES INC.
 - 5.2 TRAVAUX SUR LA 9^E AVENUE – DÉPÔT D'UN APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO
 - 5.3 TRAVAUX SUR LA 9^E AVENUE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME PRIMEAU
 - 5.4 TRAVAUX SUR LA 40^E AVENUE ET LA 84^E RUE – DÉPÔT D'UN APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO
 - 5.5 TRAVAUX SUR LA 40^E AVENUE ET LA 84^E RUE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME PRIMEAU
 - 5.6 RANG DE LA PLÉE – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS ET D'UN APPEL D'OFFRES
 - 5.7 RANG DE LA PLÉE – DÉPÔT D'UN APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO
 - 5.8 VENTE DE MATÉRIEL EN SURPLUS SUR LA 183^E RUE
 - 5.9 DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN – ROUTE DU PARC INDUSTRIEL
 - 5.10 OCTROI DU CONTRAT DE SURFAÇAGE 2023
6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 6.1 SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION DES POMPIERS 2023-2027
7. TRÉSORERIE
 - 7.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES
 - 7.2 RENOUELEMENT DU MANDAT DE L'AUDITEUR EXTERNE
 - 7.3 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO R-2023-06-7782
 - 7.4 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO R-2023-06-7783





- 7.5 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022 DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE (SECTEUR BEAUCEVILLE)
8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 8.1 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC CONCERNANT LA PISTE CYCLABLE
- 8.2 FACTURATION RELATIVE À L'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET L'ÉCOLE JÉSUS-MARIE DE BEAUCEVILLE
9. VARIA
- 9.1 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – RANG SAINT-ALEXANDRE ET ROUTE 108
- 9.2 ÉTUDE DE L'ACCÈS ANCIENNEMENT CONNU COMME ÉTANT LA 25^E RUE
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2023-07-7788

IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1. ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

Monsieur François Veilleux, maire, se retire des délibérations pour l'approbation du procès-verbal du 19 juin 2023, puisque, concernant la résolution numéro R-2023-06-7786, il déclare être en conflit d'intérêt.

R-2023-07-7789

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu par l'ensemble des conseillers, le maire s'étant retiré des délibérations, que le procès-verbal du 19 juin 2023 soit adopté tel que rédigé.

3.2. VENTE D'UN IMMEUBLE À 9365-6338 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté une offre d'achat par Isabelle Dulac avec sa résolution R-2023-05-7731, pour la vente du lot numéro 6 573 292, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, pour le prix de 0,55 \$ du pied carré anglais (étant d'une superficie de 3 734,9 mètres carrés) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un projet d'acte de vente notariée de Me Marie-Ève Poulin, notaire ;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est conforme aux exigences de la Ville et à l'offre préalablement acceptée par la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur prévu à l'offre d'achat souhaite céder ses droits dans cette offre en faveur de 9365-6338 Québec inc. et que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas et accepte ce changement d'acheteur, puisqu'il s'agit du même projet ;

R-2023-07-7790

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de vendre le lot numéro 6 573 292, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, au prix de 22 111,17 \$, plus les taxes applicables (l'immeuble étant d'une superficie de 3 794,9 mètres carrés) ;

QUE la Ville mandate monsieur François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, pour signer ledit contrat de vente, tel que soumis par Me Marie-Ève Poulin, notaire.





3.3. ACHAT D'UN IMMEUBLE – LOT 3 487 825 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville a discuté d'une offre de vente de madame Céline Giroux, pour l'acquisition du 593, 9^e Avenue, à Beauceville, pour la somme de 305 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite acquérir cet immeuble, étant le lot 3 487 825, afin de planifier le développement futur de la Ville au centre-ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un projet d'acte de vente notariée de Me Denys Quirion, notaire ;

R-2023-07-7791

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte d'acheter le lot numéro 3 487 825, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, au prix de 305 000,00 \$, plus les taxes applicables, avec les conditions additionnelles suivantes au contrat de vente :

- Que la vente soit faite avec la garantie légale, à l'exclusion de la garantie de qualité sur le bâtiment présent, puisque la Ville souhaite le démolir ;
- Que la venderesse puisse prendre des biens présents, incorporés à l'immeuble, à l'exception de tout ce qui est de l'enveloppe extérieure du bâtiment et des accessoires nécessaires à la sécurité de tout l'immeuble. Si, par exemple, une fenêtre est retirée, le trou devra être placardé de façon sécuritaire et, de même, les rampes assurant la sécurité de l'immeuble ne pourront pas être retirées ;

QUE la Ville mandate monsieur François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, pour signer ledit contrat de vente, tel que soumis par Me Denys Quirion, notaire, mais avec les modifications proposées ;

QUE la somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 2020-429.

3.4. EXPROPRIATION D'UNE PARTIE DU LOT 4 060 338 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, ch. C-19) permet à la Ville de s'approprier tout immeuble ou partie d'immeuble nécessaire à l'exécution des travaux qu'elle a ordonnés dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition permet également à la Ville de s'approprier les chemins sur son territoire qui appartiennent à des personnes morales de droit privé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 (8) ainsi que les articles 66 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. C-47.1) confèrent à la Ville une compétence en matière de transport;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une entente intervenue avec le propriétaire du lot 4 060 338 en 2015, la surface nécessaire au prolongement de la 68^e Avenue devait être cédée à la Ville au prix de 1 \$;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette entente, le propriétaire refuse ou néglige de procéder à la cession convenue;

CONSIDÉRANT QU'IL est toujours nécessaire pour la Ville, de prolonger la 68^e Avenue;

R-2023-07-7792

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville ordonne la réalisation des travaux nécessaires pour le prolongement, l'aménagement et l'ouverture de la 68^e Avenue à titre de chemin public sur la partie du lot 4 060 338, telle que décrite et montrée à la description technique et au plan réalisés par l'arpenteur-géomètre Nadia Parent le 26 juin 2023 et portant le numéro de minutes 8025;





QUE la Ville de Beauceville mandate la firme Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. (Me Philippe Asselin) afin d'entreprendre les procédures d'expropriation nécessaires permettant à la Ville d'acquérir la partie du lot 4 060 338 du cadastre du Québec ci-haut mentionnée.

3.5. RENOUELEMENT D'UN AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2023-499

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné un avis de motion le 8 mai 2023 quant au projet 2023-499 sur la démolition d'immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que l'avis de motion a un effet pendant un certain temps ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'adoption du règlement n'est pas complété ;

Nicole Jacques donne avis qu'un règlement numéro 2023-499 – règlement sur la démolition d'immeubles sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

Ce règlement prévoit les conditions applicables et les démarches nécessaires pour procéder à une démolition d'immeuble.

3.6. RENOUELEMENT D'UN AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2023-501

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné un avis de motion le 8 mai 2023 quant au règlement 2023-501 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que l'avis de motion a un effet pendant un certain temps ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'adoption du règlement n'est pas complété ;

Jérôme Pomerleau donne avis qu'un règlement numéro 2023-501 – règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil ;

Ce règlement prévoit, entre autres, les exigences d'entretien et d'occupation des bâtiments.

3.7. ANNULATION D'UN AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2023-500

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné un avis de motion le 8 mai 2023 quant au projet de règlement numéro 2023-500 sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que l'avis de motion a un effet pendant un certain temps ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'adoption du règlement n'est pas complété ;

R-2023-07-7793

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

D'ANNULER l'avis de motion du 8 mai 2023 quant au projet de règlement numéro 2023-500 sur les dérogations mineures ;

D'ABROGER la résolution numéro R-2023-05-7735, qui adoptait le projet de règlement 2023-500 sur les dérogations mineures ;

DE REPRENDRE plus tard le processus d'adoption de ce règlement.

4. URBANISME

4.1. AFFICHAGE DES TERRAINS À VENDRE DANS LE PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QU'il ne reste que quelques terrains actuellement développables dans le parc industriel ;





CONSIDÉRANT QUE les gens de passage doivent connaître les terrains où des possibilités sont présentes ;

R-2023-07-7794

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville affiche, par des moyens appropriés, les terrains appartenant toujours à la Ville de Beauceville dans le parc industriel et pouvant être développés ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, coordonnatrice à l'aménagement et à l'urbanisme, pour coordonner cet affichage ;

QUE l'affichage soit fait terrain par terrain.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1. OCTROI DU CONTRAT DANS LE DÉVELOPPEMENT FRASER À R.J. DUTIL & FRÈRES INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a publié un appel d'offres publique sur le SEAO concernant l'aménagement d'infrastructures municipales pour le développement de la route Fraser, la 93^e Rue, la 97^e Rue et la 47^e Avenue (phase 2) ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont nécessaires pour le développement de ce nouveau quartier résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a ouvert les soumissions reçues le 1^{er} juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues sont les suivantes (taxes incluses) :

- Les Pavages de Beauce Ltée :	363 722,84 \$
- R.J. Dutil & Frères inc. :	262 928,39 \$

CONSIDÉRANT la recommandation reçue de la firme Éqip, à l'effet que la plus basse soumission reçue était conforme ;

R-2023-07-7795

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat à l'entreprise R.J. Dutil & Frères inc., pour la somme de 262 928,39 \$, toutes taxes incluses ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer ledit contrat ;

QUE la somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 2023-497.

5.2. TRAVAUX SUR LA 9E AVENUE – DÉPÔT D'UN APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO

CONSIDÉRANT QUE la Ville projette effectuer des travaux sur la 9^e Avenue dans le futur ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à la rédaction d'un appel d'offres pour les travaux de la 9^e Avenue ;

R-2023-07-7796

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, afin de procéder au dépôt de l'appel d'offres à venir sur le site du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour le projet de la 9^e Avenue.

5.3. TRAVAUX SUR LA 9^E AVENUE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME PRIMEAU

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui





s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

R-2023-07-7797

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux ;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023 ;

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts ;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023 et mandate Serge Vallée, directeur général, ou Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, pour procéder à ce dépôt et signer les documents requis dans le dossier de la réfection de la 9^e Avenue.

5.4. TRAVAUX SUR LA 40^E AVENUE ET LA 84^E RUE – DÉPÔT D'UN APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO

CONSIDÉRANT QUE la Ville projette effectuer des travaux sur la 40^e Avenue et la 84^e Rue dans le futur ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme Stantec Experts-conseils ltée afin de procéder à la rédaction d'un appel d'offres pour les travaux de la 9^e Avenue ;

R-2023-07-7798

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, afin de procéder au dépôt de l'appel d'offres à venir sur le site du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour le projet de la 40^e Avenue et la 84^e Rue.

5.5. TRAVAUX SUR LA 40^E AVENUE ET LA 84^E RUE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME PRIMEAU

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

R-2023-07-7799

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;





QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux ;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023 ;

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts ;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023 et mandate Serge Vallée, directeur général, ou Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, pour procéder à ce dépôt et signer les documents requis dans le dossier de la réfection de la 40^e Avenue et de la 84^e Rue.

5.6. RANG DE LA PLÉE – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS ET D'UN APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite étudier la possibilité de faire la réfection du rang de la Plée ;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis ainsi qu'un appel d'offres doivent être conçus pour ce projet de réfection ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la MRC Beauce-Sartigan, pour un prix à l'heure, avec une estimation budgétaire allant de 30 000,00 \$ à 40 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

R-2023-07-7800

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat de préparation de plans et devis et d'un appel d'offres à la MRC Beauce-Sartigan pour le projet de réfection du rang de la Plée, pour un montant approximatif maximal de 40 000,00 \$, plus les taxes applicables, étant un budget estimatif calculé au taux horaire de la MRC pour ses ingénieurs et techniciens ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, pour signer cette entente ;

QUE les sommes soient payées à même le fonds réservé des honoraires professionnels divers.

5.7. RANG DE LA PLÉE – DÉPÔT D'UN APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO

CONSIDÉRANT QUE la Ville projette effectuer des travaux sur le rang de la Plée dans le futur ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la MRC Beauce-Sartigan afin de procéder à la rédaction d'un appel d'offres pour les travaux du rang de la Plée ;

R-2023-07-7801

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, afin de procéder au dépôt de l'appel d'offres à venir sur le site du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec





(SEAO) pour le projet du rang de la Plée.

5.8. VENTE DE MATÉRIEL EN SURPLUS SUR LA 183^E RUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à de l'extraction de matériel pour la réalisation d'un bassin de rétention dans la 183^e Rue ;

CONSIDÉRANT QUE le déblai (matériel en surplus) aurait dû être déplacé sur un autre terrain situé un peu plus loin et appartenant à la Ville mais qu'il a été placé sur le lot voisin, appelé à être vendu ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour rendre le terrain où le matériel est situé attrayant pour la vente ultérieure sont élevés ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit se départir de ce matériel, d'un volume approximatif de 1967 mètres cubes ;

R-2023-07-7802

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville vende ce matériel supplémentaire, pour un volume approximatif de 1 967 mètres cubes, aux enchères ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général ou Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de procéder à cette vente, aux conditions ci-dessus décrites.

5.9. DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN – ROUTE DU PARC INDUSTRIEL

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante, étant l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, monsieur Stéphane POULIN, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

R-2023-07-7803

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles de la route du Parc Industriel, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Stéphane POULIN, directeur des travaux publics, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

5.10. OCTROI DU CONTRAT DE SURFAÇAGE 2023

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a fait des demandes de prix à plusieurs entreprises pour faire du surfacage dans les rues de la Ville ;





CONSIDÉRANT les prix reçus suivants, taxes incluses :

- Pavage Sartigan Ltée : 107 500,71 \$
- Construction Abénakis Inc. : 112 254,29 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics d'octroyer le contrat à Pavage Sartigan Ltée ;

R-2023-07-7804

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat de surfacage 2023 à Pavage Sartigan Ltée, pour un prix de 107 500,71 \$, taxes incluses ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer cette entente ;

QUE la somme soit payée à même le budget d'opérations.

6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

6.1. SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION DES POMPIERS 2023-2027

CONSIDÉRANT QUE la convention des pompiers de Beauceville est échuë depuis le 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties syndicales et patronales ont négociées entre elles une nouvelle convention ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc-André Paré, consultant en ressources humaines, qui a travaillé sur ces négociations ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle convention a été présentée au comité des ressources humaines de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande au conseil d'adopter cette nouvelle convention ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers ont voté favorablement en faveur de cette nouvelle convention en date du 15 juin 2023 ;

R-2023-07-7805

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le Conseil de la Ville approuve cette nouvelle convention des pompiers, prenant effet rétroactivement au 1er janvier 2023 ;

QUE la Ville mandate monsieur Daniel Fortin, directeur du service de sécurité incendie pour signer cette nouvelle convention d'une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

7. TRÉSORERIE

7.1. APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2023-07-7806

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 29 juin 2023 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7.2. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE L'AUDITEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT QUE la Ville fait affaires, pour son auditeur externe, avec la firme Blanchette, Vachon et associés depuis l'exercice financier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat proposait un renouvellement du mandat donné pour une période de deux ans, mais était sujet à une négociation possible ;





CONSIDÉRANT QUE BVA a offert de renouveler le contrat de gré à gré pour la somme de 19 000,00 \$ pour l'année 2023 et de 19 950,00 \$ pour l'année 2024, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière ;

R-2023-07-7807

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate la firme Blanchette, Vachon et associés pour procéder à l'audit externe de la Ville de Beauceville pour les années 2023 et 2024, au coût de 19 000,00 \$, plus les taxes applicables pour l'exercice financier 2023 et 19 950,00 \$ pour l'exercice financier 2024, plus les taxes applicables.

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer ce renouvellement d'entente ;

QUE la somme soit payée à même le budget de fonctionnement.

7.3. AMENDEMENT À LA RÉOLUTION R-2023-06-7782

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville a adopté la résolution numéro R-2023-06-7782, au sujet de la politique des employés de la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution ne prévoyait pas de date d'entrée en vigueur de cette nouvelle politique ;

R-2023-07-7808

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la résolution numéro R-2023-06-7782 soit modifiée pour ajouter la phrase suivante à ses conclusions :

QUE la nouvelle politique entre en vigueur à compter du 26 juin 2023.

7.4. AMENDEMENT À LA RÉOLUTION R-2023-06-7783

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville a adopté la résolution numéro R-2023-06-7783, au sujet de la politique des cadres de la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution ne prévoyait pas de date d'entrée en vigueur de cette nouvelle politique ;

R-2023-07-7809

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la résolution numéro R-2023-06-7783 soit modifiée pour ajouter la phrase suivante à ses conclusions :

QUE la nouvelle politique entre en vigueur à compter du 26 juin 2023.

7.5. ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022 DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE (SECTEUR BEAUCEVILLE)

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de l'Office d'Habitation du sud de la Chaudière (secteur Beauceville) déposés par la firme Blanchette Vachon pour l'année 2022 ;

R-2023-07-7810

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE les états financiers susmentionnés soient acceptés tels que déposés ;

QUE la Ville accepte le paiement de la somme de 1 260,73 \$ par l'Office d'Habitation de la Chaudière (secteur Beauceville).





8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC CONCERNANT LA PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE la sortie Nord de la piste cyclable n'est pas complétée ;

CONSIDÉRANT QUE, récemment, un cycliste est décédé en contournant cette section inachevée de la piste cyclable et que le risque que cette situation se répète est et demeurera présent jusqu'à la fin des travaux prévus ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de nos citoyens et visiteurs est une priorité pour le conseil de la Ville de Beauceville ;

R-2023-07-7811

Il est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville demande au ministère des Transports du Québec et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et vice-première ministre du Québec de transmettre l'échéancier de réalisation des travaux du pont de la rivière Calway à la Ville de Beauceville.

8.2. FACTURATION RELATIVE À L'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET L'ÉCOLE JÉSUS-MARIE DE BEAUCEVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville et l'École Jésus-Marie de Beauceville ont conclu, le 26 octobre 2018, une entente de partenariat, dans le cadre du projet de construction de l'aréna de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QU'une partie des engagements de l'École Jésus-Marie de Beauceville a été accomplie et que la facturation a été reçue par la Ville de Beauceville, concernant la construction d'une piste d'athlétisme, pour une somme totale de 92 947,50 \$, taxes incluses ;

R-2023-07-7812

Il est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville paie cette facture de 92 947,50 \$, au nom de l'École Jésus-Marie de Beauceville ;

QUE la somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 2018-398.

9. VARIA

9.1 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – RANG SAINT-ALEXANDRE ET ROUTE 108

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est primordiale aux yeux du conseil de la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE des améliorations pourraient et devraient être apportées au coin de la route 108 et du rang Saint-Alexandre ;

CONSIDÉRANT QUE la Route 108 est de compétence provinciale et donc, du ressort du ministère des Transports du Québec ;

R-2023-07-7813

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville fasse une demande au ministère des Transports du Québec afin d'améliorer la sécurité de ce tronçon routier, entre autres, concernant le pavage et la configuration de la route, pour les deux courbes, la visibilité défailante, des sorties de route dans un virage, etc.

9.2 ÉTUDE DE L'ACCÈS ANCIENNEMENT CONNU COMME ÉTANT LA 25^E RUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite faire une étude de sécurité sur l'accès présent et autrefois connu comme étant la 25^e Rue ;





CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de service de la part de Stantec au montant de 4 500,00 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de cette étude de sécurité ;

R-2023-07-7814

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat d'étude de sécurité à Stantec, pour la somme de 4 500,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer cette entente de service ;

QUE la somme soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 2016-358.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Michel Mercier :

Nouveau terrain de baseball – ce qui se passe avec l'éclairage ? Des résolutions ont été faites, mais pas de résolution. Est-ce que c'est la fondation, la ville qui bloque ? Échéancier

Serge Vallée répond que des études, plans et devis ont été faits. La firme d'ingénierie avait proposé des solutions, qui a été modifiée (pour les poteaux et le soutien) – ce qui avait été retenu était très dispendieux. Le conseil a demandé à fouiller plus, pour avoir un meilleur prix.

Kevin Pomerleau indique que la proposition ne faisait pas de sens, à des coûts astronomiques, que la fondation avait fait un extraordinaire travail de collecte de fonds, que la Ville pourrait sauver quelques centaines de milliers de dollars à la fondation. Il reste à établir l'option retenue avant d'aller de l'avant.

Monsieur Mercier demande si le projet n'avait pas été bien défini. A-t-on retiré l'éclairage du projet, est-ce qu'on perd la subvention ?

Serge Vallée explique que le projet était débuté lorsqu'il est arrivé en poste. C'est du remblai, qui est solide, mais qui soulève des inquiétudes. Les ingénieurs sont allés plus loin pour être certains. Il manquait des balises dans le mandat des ingénieurs. On peut avoir aussi efficace, à meilleur coût. François Veilleux répond que les lampadaires ne sont pas enlevés du projet.

Qui assume le projet ?

Serge Vallée répond que c'est la fondation. La Ville fait le travail et assume une partie des coûts et la fondation paie ensuite.

Monsieur Jean Bolduc :

Est-ce que c'est la Ville qui tond les terrains vacants ?

François Veilleux répond qu'on fait ceux en ville.

Monsieur Bolduc indique que le 203, 2^e Avenue, n'est pas fait.

Monsieur Bolduc félicite la Ville pour l'affichage des terrains du parc industriel. Il demande si on se servira de l'affiche électronique.

Les élus répondent que non, que ce sera seulement sur place, pour chaque terrain.

Monsieur Bolduc indique que Ville Saint-Georges donne des crédits de taxes pendant 5 ans, en passant une résolution au conseil. Que Beauceville pourrait faire la même chose. Pour éviter que le parc arrête de se développer.

Kevin Pomerleau dit que les subventions sont terminées depuis un certain temps et que les ventes de terrains se poursuivent. On n'a pas besoin de prendre des chances encore avec ça.

Serge Vallée explique que c'est permis lors d'agrandissement, que c'est seulement pour la partie agrandissement qu'il y a un soutien, pour un créneau précis. Les deux tiers des entreprises du parc ne seraient pas admissibles.

Monsieur Bolduc dit que Karen Veilleux (de Ville Saint-Georges) lui a confirmé une subvention pour l'un des 3 parcs de Saint-Georges pendant 5 ans pour une imprimerie.





Serge Vallée dit qu'il ne faut pas donner de faux espoirs aux citoyens, alors que ce n'est pas confirmé.

François Veilleux demande qui est Karine Veilleux.

Monsieur Bolduc indique qu'elle est directrice générale adjointe.

Maison de Céline Giroux :

Quand sera-t-elle démolie ?

Serge Vallée répond dans au moins 3 mois, vu que la maison daterait d'avant 1940.

Monsieur Bolduc demande si cela peut être fait en même temps que la maison de Dominic Poulin.

Les conseillers répondent que des démarches sont débutées dans ces dossiers.

Monsieur Bolduc demande, concernant le Motel Royal, si la Ville est au courant ? Serge Vallée dit que le ministère de l'Environnement est impliqué, que les propriétaires ne peuvent pas faire le projet de la manière que les propriétaires voulaient le faire, que les plans doivent être revus.

Serge Vallée dit qu'on ne peut pas émettre de permis tant que nous n'avons pas les plans finaux.

Vincent Roy dit que ça doit bouger aussi ; c'est ce que les conseillers souhaitent et ont hâte eux aussi.

Monsieur Bolduc parle de la 183^e Rue : Peu de terrains au total, peut-être 4-5.

François Veilleux répond que ça dépend des grandeurs.

Monsieur Bolduc demande, concernant le terrain voisin de Bois ouvrés : ce serait un terrain vacant contaminé par Hydro-Québec ? Quand aura lieu la décontamination ?

Serge Vallée répond que le MEQ fait des études, qui ne sont pas déposées. Ils doivent comparer avec celle d'Hydro-Québec.

Monsieur Bolduc demande si la Ville va perdre la vente ?

Serge Vallée répond que non. François Veilleux dit que Bois Ouvrés a une option, que si la Ville veut le vendre, qu'elle doit passer par Bois Ouvrés.

Sylvio Morin, enbeauce.com :

Monsieur Morin demande, concernant la 25^e Rue : il a vu, en passant rapidement, que de l'affichage a été remis.

Le caméraman dit que c'est *homemade*.

Serge Vallée confirme que ce n'est pas la Ville qui l'a fait.

Monsieur Morin demande, quant à l'étude demandée – avons-nous vu le rapport du MTQ disant que l'endroit n'est pas sécuritaire ?

Vincent Roy dit que tout le monde n'a pas la même vision de ce qui est sécuritaire ou non. On veut se faire appuyer pour tenter de le faire accepter.

Sylvio Morin : on confirme qu'on dépense 4500,00 \$ pour se faire confirmer ce que l'étude du MTQ dit déjà ?

Serge Vallée dit que cela pourrait arriver que les contre-études puissent revoir la norme et le degré de sécurité. Vu qu'on nous a dit que c'était réalisable, sans rien promettre, on va prendre la chance de le vérifier.

François Veilleux dit que c'est l'étude du MTQ, mais c'est eux qui avaient demandé de corriger à la baisse la côte de l'entrée.

Monsieur Morin précise que, dans l'entente avec le développeur, ce n'était pas indiqué que cela allait devenir une rue officielle.

Serge dit que cela a été fait avant, qu'aujourd'hui, les choses évoluent, qu'une étude pourrait contester et faire accepter au MTQ, il propose alors au conseil d'essayer, plutôt que de laisser ces gens dans leur pétrin.

Sylvio Morin demande, concernant le terrain de baseball, qui a le contrat, quelle firme d'ingénieur.

Serge Vallée répond que c'est WSP qui fait l'étude complète du plateau, ils la finalisent, pour tout la cité sportive, gestion des eaux. Il reste des choses à installer, plus de la canalisation pour l'eau autour. On ne veut pas sauter une étape, avoir un plan d'ensemble. Les lumières demandent de la machinerie, qui va briser le terrain, d'où le fait que c'est la première étape.

Monsieur Morin demande si ça coûtait trop cher.

Kevin Pomerleau explique les coûts approximatifs reçus, pour l'éclairage et les autres projets du plateau.

Monsieur Morin demande quel est l'échéancier.

Serge Vallée dit qu'on va s'asseoir avec les ingénieurs et la Fondation pour décider de la meilleure option. Des poteaux moins lourds prendraient moins d'ancrage complexe.





Monsieur Michel Mercier indique ceci : c'était inclus dans le projet initial, autour de 400 000 \$, on est rendu à 700 000 \$, l'an prochain ce sera 1 million ? Pourquoi cela a été retiré ?

Kevin Pomerleau dit que ce n'était pas la même chose. Il dit qu'il n'était pas là à l'époque. Qu'il est entré en poste et que le terrain était déjà opérationnel, mais sans éclairage.

Serge Vallée dit qu'une première tentative a été faite à 500 000 \$ et 850 000 \$.
Vincent Roy explique que le conseil a hâte lui aussi.

Jacques Légaré, Télévision communautaire de Beauceville :

Concernant le point 3.2 Vente d'un immeuble. De quel type d'entreprise s'agit-il ?

Patrick Mathieu dit que c'est une bonne entreprise de type industrielle.

Monsieur Légaré demande, concernant l'achat de la maison au point 3.3, s'il y a un projet en arrière de cela, c'est quoi ?

François Veilleux explique qu'on règle l'agrandissement du centre d'achat et qu'on veut régler le centre-ville.

Monsieur Légaré : est-ce que ce serait pour le déménagement de l'hôtel de ville ?
Serge Vallée indique que la Ville fait des études pour avoir un plan de développement solide. Avant de trop s'avancer, on veut connaître l'état de Beauceville.

Monsieur Légaré demande, si c'est un entrepreneur privé, pourquoi ce n'est pas lui qui achète ?

François Veilleux : il a besoin de la rue, mais pas de ce terrain.

Vincent Roy dit qu'en achetant le bloc au complet, c'est plus facile d'amener un projet structurant. Ce terrain est hors ZIS, là où il faut concentrer nos efforts. La première étape, c'est d'avoir les terrains.

Patrick Mathieu dit que la 115^e Rue est facilement déplaçable, puisqu'elle n'a pas d'infrastructures souterraines.

Monsieur Légaré : les travaux sur la 9^e Avenue, est-ce que c'est en lien avec cette acquisition ?

François Veilleux répond que non.

Sébastien Roy : Éclaireur-Progrès

Contrat dans le développement Fraser, de quels types de travaux s'agit-il ?

Serge Vallée dit qu'on n'a plus de règlement d'entrepreneur. L'entrepreneur a fait des travaux, maintenant, c'est à nous de faire la finition, de terminer les travaux.

Monsieur Roy demande, concernant les résolutions pour la 9^e Avenue, la 40^e Avenue, la 84^e Rue, etc., quel est l'échéancier ?

Serge Vallée répond 2 ans, une fois que c'est déposé.

Sylvio Morin :

Il demande, concernant les pompiers et leur nouvelle convention, combien cela représente-t-il d'augmentation ?

Nicole Jacques répond qu'on s'est ajusté au marché.

Monsieur Morin demande des précisions sur la desserte ?

Serge Vallée dit qu'un rapport a été déposé. Il fallait avoir un rapport d'ingénieur pour confirmer nos dire. Dans le PAVL, il trois volets.

Jacques Légaré :

Le matériel à vendre, sur un terrain qui nous appartient ?

Patrick Mathieu dit que oui. Mais pour le vendre (le terrain), le matériel doit partir.

Monsieur Légaré demande où est la desserte pour l'autoroute.

Patrick Mathieu répond que c'est entre la route Fraser et la route Industrielle.

Jean Bolduc :

Il demande, concernant le fait que la Ville a engagé une firme de revitalisation,





c'en est où ?

Serge Vallée répond que la 1^{re} partie, le diagnostic, est faite. Que le portrait de la Ville est différent de ce qu'on pensait. Ils continuent d'analyser, pour avoir une proposition sur ce qu'on peut faire. Le document final est attendu pour le mois de décembre. On va faire une consultation publique, mais que ce sera à nous (avec aide) de la faire. Serge Vallée dit que c'est mieux de prendre notre temps.

Serge Vallée donne le pourcentage d'augmentation des pompiers : entre 12 et 17 %, pour les prochaines années, approximativement. Il variera aussi en fonction de l'IPC.

Sylvio Morin demande il y a combien de pompiers.

Serge Vallée répond environ 25.

Jean Bolduc demande pourquoi engager la MRC Beauce-Sartigan.

François Veilleux répond qu'ils ont un service d'ingénierie et c'est parfois moins cher.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2023-07-7815

IL est proposé par David Veilleux appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance :

21h04

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

